

# CIANE - Collectif interassociatif autour de la naissance

**Afficher** Éditer Historique Joindre Imprimer Rétroliens Rechercher Logout

**Vous êtes sur le site (public) du Ciane (l'ancien CianeWiki)**

## Blog Site (public) Espace privé



Les pages désormais sur le site ciane.net ont été effacées  
 Nos actions  
 Nos dossiers  
 Nos débats

[Contact](#)

### Au jour le jour

[Agenda](#)  
[Rétrospective](#)

### Pour les associations

[Informations et formation](#)  
[Fiches, posters](#)

### Réservé aux membres

[Intranet](#)  
[Aide sur l'intranet](#)

[Toutes les pages...](#)  
[Modifications récentes](#)

### Liens techniques

[Bases d'édition](#)  
[Toute la documentation](#)  
[Bac à sable](#)  
[Administration du site](#)

[éditer ce menu](#)



[Dossiers](#)

[CIANE](#) → [Dossiers importants](#) → [DossierAad](#)

[\(Edit Section ↓\)](#)

## Entretien sur le Libre Choix de Naissance au Ministère de la Santé

Delphine D. Sainsimon

*Suite à une pétition nationale sur le « Libre Choix de Naissance », rassemblant plus de 1300 personnes, que j'avais envoyée au Ministère de la Santé, le 26 juin dernier en y sollicitant un entretien, j'ai rencontré mardi 27 octobre, Mme Isabelle Altmayer-Barnier, Chef du Pôle Jeunesse et Vie associative du cabinet de la Ministre de la Santé, Mme Roselyne Bachelot. J'étais venue au titre de présidente de l'association « Libre Choix de Naissance » (et donc représentante des signataires de la ) ainsi qu'en tant que membre du Collectif « Naître Chez Soi ».*

Après les salutations d'usage, Mme Barnier m'a signifié qu'avant tout il n'était pas question pour le Ministère de promouvoir les accouchements à domicile.

Je lui ai donc expliqué que ma pétition n'avait pas du tout cet objectif, mais simplement de demander plus de choix afin que chacune puisse donner la vie dans le lieu où elle se sent le mieux.

Il n'en reste pas moins que je lui ai fait part du constat du nombre croissant de femmes désirant accoucher à domicile et ne pouvant pas, et du risque que souvent elles prenaient en accouchant seules non par choix mais par défaut, ainsi que de l'incompréhension de ces femmes qui ne voyaient pas pourquoi ce droit leur était refusé alors que dans les pays voisins, ce choix était admis.

Mme Barnier m'a répondu que l'accouchement à domicile n'étant pas interdit en France, les femmes pouvaient choisir d'accoucher chez elle, si c'était leur désir. Ce à quoi j'ai rétorqué que, bien qu'étant d'accord avec elle, le manque de sage-femme pour suivre ces futures mamans ne permettait pas souvent de faire ce choix.

Cela nous a donc amené à aborder le problème qu'ont les sages-femmes pour s'assurer, mais pour le Ministère ce serait aux sages-femmes de régler ce problème.

En revanche, Mme Barnier paraissait très favorable à l'ouverture de maisons de naissance.

Elle m'a dit que sur ce point elle aimerait beaucoup que les choses avancent, et que cela stagnait justement à cause d'une histoire d'assurance.

Je lui ai donc fait remarquer qu'accoucher en maison de naissance, comme cela se pratiquait dans les pays voisins ou à domicile ne différait pas vraiment, puisque la maman bénéficiait d'un accompagnement global dans les deux cas, la seule différence résidait au jour de l'accouchement :

- dans un cas c'était la sage-femme qui venait chez les parents ;
- dans l'autre c'était la maman qui allait « chez » la sage-femme, et puis si tout allait bien, elle retournait chez elle après...

... et que si justement, il y avait une volonté politique d'aider les sages-femmes à résoudre leur problème d'assurance pour les accouchements à domicile, peut-être que cela ferait aussi avancer le dossier sur les maisons de naissance.

Mme Barnier m'a paru intéressée par cette façon de voir les choses, et a d'ailleurs admis qu'effectivement, sur ce plan, la France était en retard par rapport à d'autres pays !

Nous en sommes venus à parler de l'accompagnement global.

Mme Barnier m'y a semblé assez favorable.

Afin d'être plus clair, j'ai pris comme exemple mon département où les principales maternités sont de niveau 2 ou 3, en lui expliquant que les mamans qui voulaient un accompagnement global ne pouvaient pas l'avoir. Car même si elles étaient suivies par une sage-femme, avant et après l'accouchement, au moment de la naissance elles se retrouvaient avec des inconnus pour donner la vie, et que le stress engendré pouvait être susceptible d'entraîner des complications !... d'autant que l'ouverture des plateaux techniques était généralement refusé aux sages-femmes libérales, ce qui les empêchaient encore un peu plus de pratiquer l'accompagnement global comme beaucoup aimeraient le faire.

J'ai mis aussi l'accent sur le fait que le personnel de l'hôpital devait aussi gérer ces accouchements dans le stress ne connaissant généralement pas la maman avant (suivi global ou pas), et que devant le manque de place, les mamans se retrouvaient bien souvent à trois dans une chambre...

De plus, les femmes qui avaient des grossesses pathologiques, étaient quelquefois séparées de leur bébé, faute de place.

Mme Barnier m'a complètement rejoint sur ce point en ne trouvant effectivement pas normal que des mamans ayant une grossesse à bas risque puissent se retrouver d'office dans des maternités de niveau 3. Je lui ai donc fait remarquer qu'à part faire beaucoup de kilomètres pour aller accoucher dans un autre département, on n'avait pas vraiment d'autre choix, et que certainement d'autres départements avaient le même problème... Alors que si l'offre de choix était plus étendue, les futures

mamans ayant une grossesse normale pourraient bénéficier d'un accouchement chez elle ou en maison de naissance, libérant par la même les places au sein des maternités niveau 2 & 3, en faveur des mamans dont l'accouchement présentent plus de risques.

Sur ce point Mme Barnier a admis qu'il fallait qu'effectivement les choses changent, et qu'ouvrir des maisons de naissance serait vraiment une bonne alternative dans certains endroits.

... ce que j'ai approuvé en lui signifiant que l'ouverture de maisons de naissance ne devait pas se faire au détriment des accouchements à domicile...

L'entretien touchait à sa fin.

Mme Barnier m'a alors dit avoir reçu la veille l'association « Maman-Blues » et qu'elle se demandait, après tout ce que l'on venait de dire, si la façon dont les femmes accouchent n'aurait pas un rapport avec les dépressions post-partum.

Je lui ai répondu qu'à titre personnel, je pensais que cela pouvait effectivement être un des facteurs, mais que n'étant pas experte en la matière, il fallait plutôt demander à des personnes qui avaient fait des études sur ce sujet. Mais que malgré tout, le fait de rester quelques jours à l'hôpital et ensuite de se retrouver seule chez soi, était une situation que les femmes déploraient bien souvent !

J'en ai donc profité pour conclure que c'était en cela que l'accompagnement global pouvait être intéressant, car la sage-femme, connaissant bien la maman, pouvait plus vite s'apercevoir si quelque chose n'allait pas. Mme Barnier m'a également semblé sensible à cet argument.

Elle m'a donné sa carte afin de rester en contact avec elle et m'a dit qu'elle transmettrait mon dossier au service concerné.

Vous trouverez [ci-joint](#) le résumé du dossier apporté au Ministère de la Santé.



- [Contact](#)
- [Charte de ce site](#)
- [Ciane](#)

Modif. 27 octobre 2011 à 16h27



Ce site respecte les principes de la [CharteHONcode](#).

[Vérifiez ici.](#)

*We comply with the [HONcode standard](#) for trustworthy health information: [verify here.](#)*